



## accident de la circulation

Par **alex28110**, le **08/10/2009** à **09:55**

bonjour,

mon mari a eu un accident de la circulation survenu le 7 juillet 2009 non responsable or notre assurance nous viens de dire que notre contrat a ete resilier au mois de mai (5 mois apres mais la reponse qu'il mon donner "mais madame il faut etre logique apres 2 cotisations non regler")

or le conducteur qui a causer l'accident a pris la fuite mais a ete retrouver par la gendarmerie et interroger mais dans l'histoire nous avons perdu notre vehicule et mon mari a ete hospitaliser plusieurs jours nous avons du regler aussi le remorquage mais je desirerais savoir si nous serions indemniser malgres que notre assurance ne nous couvre pas pour ce sinistre et comment faire pour pas que l'on passe de "victimes" a celui qui l'a causer merci d'avance pour vos reponse